

Formation obligatoire pour les inspecteurs dans le domaine de la pharmacie vétérinaire

CODE STAGE : NSVAL0034

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates de la formation :

Voir catalogue ENSV-FVI

<https://ensv-fvi.fr/formation-continue/>

Durée :

- 4 séances d'1h30 de formation en visioconférence des nouveaux inspecteurs, préalable à la formation en présentiel
- 4 jours en présentiel (2 jours pour les nouveaux inspecteurs puis 2 jours pour tous les inspecteurs)

Lieu :

Ecole nationale des services vétérinaires (ENSV) – 1 avenue Bourgelat, 69280, Marcy-L'Étoile

Public cible :

Inspecteurs vétérinaires dans le domaine de la pharmacie vétérinaire

Taille du public :

Consulter l'ENSV-FVI

Intervenants / Formateurs (ou Référents techniques) :

- Référents nationaux pharmacie vétérinaire
- Agents du MASA (administration centrale ou services déconcentrés)
- Acteurs institutionnels dans le domaine du médicament vétérinaire (ANSES-ANMV, autres)

Responsables pédagogiques :

Valérie GUIRAL-TREUIL, ENSV-FVI

Modalités d'inscription :

Téléinscription via « Mon Self Mobile »

Accessibilité :

Formation accessible pour les PMR / personnes invalides

CONTEXTE

Formation rendue obligatoire par la note de service DGAI/SDSPA/2020-447, à destination des vétérinaires officiels inspecteurs dans le domaine de la pharmacie vétérinaire.

Cette formation est divisée en **deux modules** réalisés la **même semaine** :

- le premier module se déroule les **deux premiers jours** et concerne la formation des **nouveaux inspecteurs**,
- le deuxième module se déroule les **deux jours suivants** et concerne la formation continue de **tous les inspecteurs** du réseau pharmacie vétérinaire (juniors et séniors).

Pour les nouveaux inspecteurs, la formation présentielle est précédée de 4 sessions d'1h30 en visioconférence.

LA FORMATION

Objectif général :

Disposer des connaissances et connaître les outils indispensables pour réaliser des inspections en pharmacie vétérinaire relevant du domaine de compétence de la DGAL.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir ou maintenir et approfondir des compétences dans le domaine spécialisé de l'inspection en pharmacie vétérinaire
- En connaître les enjeux, le contexte. Connaître la réglementation dans le domaine, ses évolutions récentes et envisagées
- Savoir se positionner en tant que vétérinaire officiel en pharmacie vétérinaire : en interne, en externe avec les partenaires ; cas particulier du positionnement d'un inspecteur mutualisé en pharmacie vétérinaire
- Connaître la méthodologie d'inspection et les suites qui peuvent être données
- Echanger ses pratiques et ses expériences au sein du réseau des référents régionaux en pharmacie vétérinaire.

Contenu :

- Prise de poste d'un vétérinaire officiel nouvel inspecteur en pharmacie vétérinaire : positionnement, contexte et enjeux, réglementation, méthodologie d'inspection et outils associés, suites d'inspection.
- Evolutions règlementaires et infra-règlementaires, approfondissement des connaissances, échanges de pratiques au sein du réseau des inspecteurs en pharmacie vétérinaire

Méthodes pédagogiques :

Exposés, retours d'expérience à partir d'exemples pratiques, études de cas.

Prérequis

Pour les nouveaux inspecteurs : connaissance des grandes lignes de la réglementation relative à la pharmacie vétérinaire via la consultation du site intranet dédié (<http://intranet.national.agri/Pharmacie-veterinaire>).